

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 19 mai 2020

Membres présents :

Collège professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN

Collège autres enseignants : Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET, Olivier DUPERON, Sandrine DONDHT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, Emmanuelle LECLERCQ, David ANNEBICQUE

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU, Augustine LEMOINE, Josua PIERRET, Manon GOSSET, Kevin HAMELET, Nangouban OUATTARA

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Emmanuel BONNET, Frédéric VELARD, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Arnaud ROBINET, Arnaud HUGUEL

Membres excusés :

Dominique ROUX, Christelle DECLERCQ, Corinne DHILLY

Membre de droit :

Hélène OEUF

Invités de droit :

M le Recteur représenté par Hélène IGGERT

Jean PIERI, Directeur général des services

Invités présents :

Thierry LETHELLIER, Damien JOUET, Vincent CONRAD, Marie-Odette VICTOR, Aurore NASRI

Information sur la gestion de la crise du coronavirus à l'université et sur le plan de reprise d'activités des sites (PRAS)

Monsieur le président indique que ce conseil d'administration portera sur la présentation du plan de reprise d'activité sur sites de l'URCA. Ce plan a été présenté au CHSCT de l'URCA le 7 mai et au CT le 15 mai qui l'ont approuvé à l'unanimité. Ce plan évoluera en fonction des nouveautés et nouvelles demandes d'ouverture. Il a déjà évolué entre le CHSCT et le CT puisqu'un décret est sorti le 11 mai modifiant l'accès aux usagers prohibés. Cela concerne le projet de reprise d'activité pour la BU (projet de drive annulé) et les étudiants en formation professionnelle dans l'enceinte de l'université. Le ministère a été interpellé puisque les apprentis ont accès au CFA hors université. Cela concerne aussi les doctorants qui n'ont pas de contrats doctoraux.

Le fil conducteur de cette reprise est la sécurité des personnes concernées. Cette reprise est possible puisque l'établissement a pu se procurer des masques et la désinfection des locaux quotidiennement a pu être organisée.

Le télétravail doit rester la règle de base. Seules les activités non-télé-travaillables sont concernées par la reprise sur sites. Les demandes de reprises devront être motivées.

La décision de réouverture des sites de l'université ne se fait pas par structure interne. Un travail est réalisé au niveau des bâtiments d'accueil et des personnes. L'idée est de savoir à chaque instant qui est présent et dans quel bâtiment. Le fonctionnement de ces structures est confié au responsable de la structure. A l'heure actuelle, la reprise concerne surtout la recherche avec une réouverture de quelques bâtiments, notamment lorsque les recherches comportent des phases d'expérimentation.

Le fait que la période de fermeture de l'université s'allonge peut nécessiter que certains personnels viennent ponctuellement chercher des documents à l'université. Une procédure d'accès ponctuel aux locaux a donc été mise en place.

Monsieur le président indique qu'il y aura l'organisation de concours sur site. L'établissement doit reprendre son activité habituelle le plus tôt possible à la rentrée prochaine. La question qui demeure concerne les mesures sanitaires qui devront être prises s'il y a une impossibilité de regrouper trop d'étudiants en amphithéâtre. Si la rentrée ne peut pas se passer de façon normale, une alternative devra être proposée.

Monsieur le président indique que l'université a monté un laboratoire RT-PCR qui réalisera des tests de dépistage du COVID-19 en complément des laboratoires privés et du CHU.

Monsieur Vincent CONRAD indique que ce plan de déconfinement de l'université court jusqu'au 2 juin pour la première phase. Il pourrait évoluer en fonction des annonces gouvernementales. La phase suivante s'étendra de début juin jusque fin juillet et concernera la phase d'examens et concours de l'université. La troisième phase sera relative à la préparation de la rentrée. Afin de définir les activités qui devaient être reprises en présentiel, tous les services, unités et composantes de l'université ont été interrogés. Les axes de travail ont concerné en premier les bâtiments pour savoir quelles étaient les actions à effectuer pour les remettre en fonctionnement. Les effectifs par bâtiments sont limités et les plannings définis par demi-journée. Un kit comportant des masques, du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes a été remis à chaque personne présente. Un affichage a été effectué dans les bâtiments afin de rappeler les gestes barrières. Des consignes ont également été transmises aux personnels qui vont reprendre en présentiel. Les déplacements professionnels sur le territoire national et les déplacements internationaux ne sont pas autorisés, sauf dérogation expresse du président. En cas de suspicion de contamination au COVID 19, il est nécessaire que l'agent informe l'établissement

afin qu'un dépistage massif soit réalisé. Les annexes au PRAS intègrent un bilan des personnes présentes sur site mis à jour toutes les semaines, la manière dont les bâtiments ont été préparés pour accueillir les unités de recherche, les actions d'entretien et les chantiers de travaux en cours au sein des locaux.

Madame Augustine LEMOINE demande comment cela va se passer pour les mobilités des étudiants l'année prochaine et pour l'organisation du concours de la PACES.

Monsieur le président répond que les mobilités vont être difficiles, voire impossibles au S1 dans les zones hors UE. Pour que l'étudiant soit autorisé à partir, il faudra que les conditions soient sûres. Cela relève de la responsabilité de l'établissement. Concernant les mobilités internationales, il est peu probable, à l'heure actuelle, qu'il y ait des mobilités entrantes ou sortantes en dehors de l'espace Schengen au premier semestre. Le cas le plus probable serait la neutralisation de la mobilité au S1. Les mobilités seraient reportées au S2. Si les conditions évoluent favorablement, cela pourra être fait. Il y a bon espoir que les pays de l'UE s'entendent pour que les mobilités puissent se faire. Il faut avoir une approche prudentielle concernant la mobilité. Concernant la mobilité entrante, pour les étudiants africains ayant des difficultés pour l'obtention du visa, il a été demandé aux composantes de faire en sorte de proposer une offre de formation aux étudiants afin qu'ils puissent poursuivre le cursus s'ils sont déjà inscrits à l'URCA.

Monsieur Damien JOUET ajoute que pour le concours de la PACES, les épreuves se dérouleront sur le campus Croix Rouge et au Parc des Expositions afin que les normes sanitaires soient respectées.

Monsieur le président indique que la difficulté concerne les aspects logistiques. Les concours pour les recrutements aux métiers de l'enseignement supérieur vont avoir lieu. La préconisation est de réaliser les concours en distanciel.

Monsieur Frédéric VELARD indique qu'il pourrait y avoir une prolongation potentielle des contrats doctoraux. Il demande s'il y a eu plus d'informations concernant les modalités pratiques ou financières pour ces prolongations. Il demande comment l'établissement prévoit de prendre en charge ces prolongations si le ministère n'accorde pas d'aides à l'établissement.

Monsieur le président répond qu'il y aurait un financement national pour la prolongation de ces contrats. Toutes les conditions ne sont pas connues. Des groupes de travail vont être mis en place afin de réfléchir sur ce point. Il n'y a pas de conditions sur une prolongation qui ne concernerait que les contrats doctoraux financés par l'Etat. Il a cru comprendre que cela concernerait tous les contrats mais cela n'est pas arrêté. L'étude des prolongations sera faite au cas par cas.

Monsieur Frédéric VELARD demande qui serait en charge des arbitrages et comment les informations seront remontées au niveau local.

Monsieur le président répond que les remontées seront centralisées au niveau des ED et seront ensuite faites au ministère. Le dispositif n'est pas encore défini. A ce jour, il est prévu une remontée par établissement au niveau national.

Monsieur Frédéric VELARD demande dans le cas des doctorants qui ne sont pas sous contrat doctoral, comment se passerait l'accueil de collègues enseignants-chercheurs avec le transfert technologique.

Monsieur le président répond qu'il est possible d'accueillir d'autres personnes dans l'université dans le cadre d'activités professionnelles.

Monsieur Georges DURRY indique que la rentrée va être complexe à préparer. Il demande s'il est possible que des personnels des composantes reviennent sur site à partir du mois de juin. De plus, la

rentrée va être effectuée dans un contexte incertain avec un bouleversement fort des pratiques pédagogiques, notamment concernant la recherche expérimentale, et un calendrier très contraint. Il demande si l'établissement a mené une réflexion globale sur cette rentrée et s'il va y avoir un cadrage global et financier.

Monsieur le président répond que pour la reprise des personnels, si les mesures annoncées le 2 juin permettent d'élargir les conditions d'accès des personnels au site, la question sera étudiée de manière raisonnée. Concernant le second point, il s'agit d'un sujet actuel qui touche le quotidien. Les universités doivent mener une réflexion en prenant en compte la liberté pédagogique et académique. Selon son avis, la cadre générale de l'université ne peut être élaboré qu'après les propositions qui doivent remonter à minima des composantes. Une demande a été faite afin que les directeurs de composante le fassent dans leur composante et une présentation sera faite en CFVU. Une négociation pour une enveloppe supplémentaire est en cours avec l'Etat pour mettre en place la rentrée prochaine. L'impact pour l'accueil et la sécurisation des étudiants sera compliqué à mesurer avant la rentrée. Une autre pédagogie devra être réalisée. L'effort demandé aux collègues à la rentrée prochaine ne sera pas forcément pérenne dans le temps.

Monsieur le président pense que la question financière est moins problématique que la capacité de l'établissement à accueillir les étudiants dans le respect des gestes barrières.

Madame Emmanuelle LECLERCQ demande si dans le cas d'une doctorante qui a dépassé la durée de son contrat doctoral et qui va soutenir, il est possible d'envisager une soutenance en présentiel.

Monsieur le président répond que la difficulté est logistique, notamment pour l'hébergement, le transport et la restauration des membres du jury.

Madame Nathalie BARRANDON demande si une réflexion est en cours sur les moyens numériques et sur l'investissement de la formation des enseignants pour l'organisation des examens à distance. Il faudrait améliorer les méthodes d'examen à distance.

Monsieur le président répond qu'il existe une cellule à l'université dédiée à l'accompagnement des enseignants. Des investissements matériels sont réalisés. Il existe un recensement au niveau national sur l'ensemble des choses qui peuvent être réalisées.

Monsieur Philippe POPLIMONT précise que la présidence s'est rapprochée de la DN du point de vue matériel pour assurer dès maintenant la fourniture de matériel pour des enseignants qui ne seraient pas correctement équipés. D'un point de vue des plateformes d'examen, on regarde comment faire monter l'outil Moodle en puissance. Une étude des autres plateformes d'examen des autres universités est réalisée. Les systèmes de Visio lourds et légers sont étudiés afin de réaliser des formations hybrides. Une enquête va être lancée auprès des enseignants afin de connaître leurs méthodes pédagogiques, voir ce qu'il s'est passé au niveau de la crise et les besoins des à la rentrée, ainsi que les observations éventuelles.

Monsieur Damien JOUET indique qu'un suivi est réalisé auprès des étudiants pour la partie numérique. Le but est d'équiper certains étudiants afin qu'ils puissent suivre les enseignements hybrides et les examens. Une demande a été faite pour une prise en charge des néo bacheliers en fonction des spécificités des territoires.

Monsieur le président indique que l'établissement gère une crise. Il faudra être capable d'en faire un bilan et en tirer des leçons. Monsieur le président indique ne pas vouloir se précipiter. L'URCA est en train de préparer une rentrée hybride mais cela ne sera pas un modèle définitif.

Madame Augustine LEMOINE demande si concernant la fracture numérique, il est possible de proposer aux étudiants des offres promotionnelles pour internet.

Monsieur le président indique que l'établissement a sollicité tous les opérateurs mais seul l'opérateur Orange a répondu positivement.

Monsieur Damien JOUET indique que suite à ces appels, une négociation a été réalisée au niveau national pour des cartes SIM. Cela a permis à des étudiants d'avoir un forfait illimité ponctuellement pour la période du confinement. Un travail va être réalisé afin de savoir s'il est possible d'avoir une carte sur l'année. La problématique porte surtout sur les zones blanches.

Monsieur Philippe POPLIMONT précise que 300 cartes SIM ont été envoyées.

Madame Augustine LEMOINE demande s'il est possible d'envisager un abonnement réduit pour une box internet.

Monsieur Philippe POLPLIMONT répond que cela reste un problème pour les zones blanches où même l'ADSL n'est pas accessible.

Monsieur le président indique que le prochain semestre ne se fera normalement pas de manière confinée mais de manière hybride avec du présentiel et du distanciel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h09.